

Base de calcul 2011-2012

Voici les règles de calcul de la cotisation :

- plancher à 200 \$ pour les fondations de 100 000 \$ et moins (moindre montant entre les revenus 2009 ou la moyenne des revenus des trois dernières années 2007-2008-2009);
- fourchettes de revenus moyens des trois années antérieures ou revenus 2009, selon le cas, et cotisation à la limite inférieure de revenus, la cotisation est progressive selon la position à l'intérieur de la fourchette de revenus :

Limite inférieure	Limite supérieure	Cotisation
- \$	100 000 \$	200 \$
100 001 \$	200 000 \$	450 \$
200 001 \$	400 000 \$	500 \$
400 001 \$	600 000 \$	750 \$
600 001 \$	1 000 000 \$	1 000 \$
1 000 001 \$	1 500 000 \$	1 400 \$
1 500 001 \$	2 000 000 \$	1 600 \$
2 000 001 \$	10 000 000 \$	2 000 \$
10 000 001 \$	100 000 000 \$	3 000 \$

- cotisation fixée à 3 000 \$ pour les fondations de 10 M\$ et plus de revenus;
- limite de la hausse de la cotisation à 3 % et de la baisse de la cotisation à 10 % par rapport à la cotisation payée l'année précédente.

Exemples d'application

Fondation A Revenus de 89 000 \$

Les revenus étant inférieurs à 100 000 \$, la cotisation minimum s'applique, soit 200 \$

Fondation B Revenus de 432 000 \$

$750 \$ + [(432\ 000 \$ - 400\ 000 \$) / (600\ 000 \$ - 400\ 000 \$) \times (1\ 000 \$ - 750 \$)] = 790 \$$

Fondation C Revenus de 2 364 000 \$

$2\ 000 \$ + [(2\ 364\ 000 \$ - 2\ 000\ 000 \$) / (10\ 000\ 000 \$ - 2\ 000\ 000 \$) \times (3\ 000 \$ - 2\ 000 \$)] = 2\ 045 \$$

Fondation D Revenus de 17 654 000 \$

Les revenus étant supérieurs à 10 M\$, la cotisation de 3 000 \$ s'applique.